

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 19 mai 2022

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Girardet, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, M. Monany, M. Martin S., Mme Ségura-Traoré

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi  
M. Monot donnant pouvoir à M. Duprey  
M. Taïbi donnant pouvoir à Mme Lecroq  
Mme Saïd-Anzum donnant pouvoir à M. Troussel  
M. Molossi donnant pouvoir à M. Guiraud  
Mme Choulet donnant pouvoir à M. Bluteau

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Chabani, Mme Lagarde

-----



## Délibération n° 04-03 du 19 mai 2022

### SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT POUR LA CRÉATION DE PLACES DANS LES MAISONS D'ASSISTANTS MATERNELS (MAM) ET CONVENTIONS.

#### La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu la délibération du Conseil général n°2014-X-59 du 16 octobre 2014 relative au plan petite enfance et parentalité ;

Vu la délibération du Conseil départemental n°2015-XII-79 du 17 décembre 2015 relative à la mise en œuvre du plan petite enfance et parentalité,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2019-XII-55 du 12 décembre 2019 relative au budget primitif pour l'exercice 2020,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2020-IX-03 du 18 juin 2020 relative au schéma de la petite enfance et de la parentalité 2020-2024,

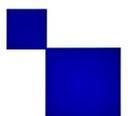
Sur le rapport du président du conseil départemental,

#### après en avoir délibéré,

- ATTRIBUE à l'association « MAM Pomme d'Happy » une subvention d'investissement d'un montant de 20 000 euros au titre de la création d'une MAM sur la commune de Bondy ;

- ATTRIBUE à l'association « MAM Pirouette Cacahuète Kids » une subvention d'investissement d'un montant de 20 000 euros au titre de la création d'une MAM sur la commune de Pantin ;

- ATTRIBUE à l'association « MAM Les Mini-pousses » une subvention d'investissement d'un montant de 10 000 euros au titre du relogement d'une MAM sur la commune de Neuilly-Plaisance ;



- ATTRIBUE à l'association « MAM Les Petits Aventuriers » une subvention d'investissement d'un montant de 16 000 euros au titre de la création d'une MAM sur la commune de Villepinte ;
- APPROUVE les conventions à conclure avec les associations « MAM Pirouette Cacahuète Kids », « MAM Les Petits Aventuriers », « MAM Pomme d'Happy » et « MAM Les Mini-pousses » ;
- AUTORISE M. le président du conseil départemental à signer lesdites conventions, au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental  
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*